

VOUS AVEZ UN PROJET ?

Nous avons
un local !



Local disponible

114 rue Pierre Julien

Informations

Le local est situé au 114 rue Pierre Julien. Sa superficie totale est de 46m². Sa superficie commerciale est de 26m² avec une pièce entièrement carrelée. Le local bénéficie d'un sanitaire et d'une réserve. Le local commercial est en bon état, la réserve et les sanitaires sont en état de marche.

La devanture commerciale est en boiserie ancienne et s'ouvre avec un volet roulant. Photos et visite possible sur demande.

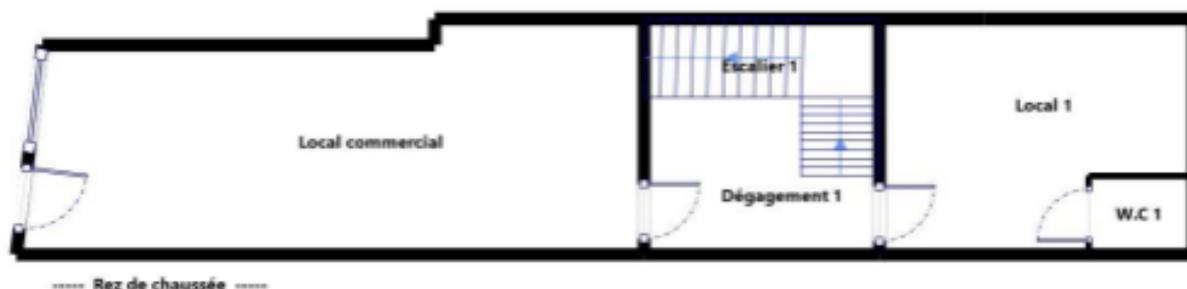
Loyer

Le loyer est de 276 euros HC par mois.

Dans le cadre de la convention de revitalisation "Montélimar s'engage pour son cœur de Ville" des locaux commerciaux entre propriétaires et Ville de Montélimar, le loyer est plafonné à 6€ du m² sur ce secteur.



Plan



Comment **postuler** ?

Pour postuler sur ce local, merci de bien vouloir remplir le questionnaire en ligne en cliquant sur le lien et d'ajouter les pièces à fournir en bas du questionnaire : **JE CANDIDATE POUR LE LOCAL !**

Pièces à fournir :

- Le questionnaire en ligne dûment complété pour permettre à la Ville de comprendre votre projet et vos besoins (annexe 1)
- L'attestation sur l'honneur (annexe 2)
- Identité du candidat-preneur (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse mail)
- Si le candidat est une personne physique : fournir une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour ouvrant la possibilité d'exercer une activité professionnelle)
- Si le candidat est une personne morale : fournir la copie des statuts, le justificatif d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.
- Situation professionnelle actuelle
- Formation, diplômes et compétences
- Expériences professionnelles

Au titre de votre capacité économique et financière

Votre activité est existante et vous souhaitez la relocaliser ?
présentations des 3 derniers bilans

Vous avez un projet de création ?
fourniture d'un bilan prévisionnel comptable sur 3 ans.

Dans les deux cas :

- Plan de financement du projet et date d'ouverture envisagée.
- Attestation des organismes financeurs (banques, prêt d'honneur...)
- Descriptif du projet d'activité commerciale avec horaires et jours d'ouverture, originalité, animations, plus-value apportée
- Descriptif des aménagements que le candidat-preneur envisagerait d'effectuer pour l'exercice de son activité. (visuels 3D)

Vous êtes libre de proposer en complément tout élément susceptible de présenter au mieux votre projet



Quelles activités peuvent postuler ?



Le local est destiné à une activité de commerce, de service ou d'artisanat de proximité, qui doit participer à l'attractivité et à la dynamisation du centre-ville.

Pour ces raisons, certaines activités sont exclues :

- les établissements de nuit et plus généralement toute activité nocturne.
- toute activité procurant des nuisances sonores et/ou olfactives incompatibles avec le centre-ville.
- les commerces de restauration (snacking inclus).
- les commerces d'alimentation (hors production artisanale), les activités de services (banques, assurances, agences immobilières...)

Toute personne intéressée pourra déposer un dossier dans les conditions prévues ci-après, dans le respect des formes et délais précisés par le présent document contenant les conditions de mise en location.

Les caractéristiques du bail :

La destination du bail sera strictement limitée à l'exploitation commerciale validée à l'issue du processus de choix du preneur.

- Le bail sera conclu pour une durée d'un an.
- Le bail est valable un an renouvelable deux fois sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans.
- Le paiement du loyer interviendra à la signature du bail.
- Les loyers seront payables mensuellement et d'avance, le 1er jour de chaque mois
- Le preneur devra être assuré dès la remise des clés.
- Le preneur aura la charge des travaux de réparations, rafraichissement des lieux et d'entretien courants.
- Le preneur n'aura pas à sa charge les travaux qui ne peuvent être imputés au locataire au titre de l'article R.145-35 du Code de commerce.
- La taxe foncière sera à la charge du preneur.
- Les taxes, impôts et redevances liés à l'usage du local seront imputés au preneur.
- Un dépôt de garantie équivalent à trois mois de loyer sera demandé au preneur.
- Le preneur devra souscrire et prendre à sa charge les différents abonnements nécessaires : eau, électricité, téléphonie, internet gaz...
- La sous-location est interdite.

Choix du projet

Choix du projet final

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- la qualité et la pertinence du projet d'activité au regard de son implantation dans l'hypercentre de Montélimar
- la viabilité économique du projet
- l'expérience et la compétence du candidat dans le cadre de l'activité commerciale présentée
- la motivation du candidat pour le projet présenté

La ville, dans le cadre de l'analyse des offres déposées, se réserve le droit de demander, ultérieurement à cette date par téléphone des compléments d'information au(x) candidat(s) afin de préciser les éléments déposés. Par ailleurs, la ville se réserve le droit d'organiser une réunion afin de rencontrer individuellement les candidats.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'un projet, la ville de Montélimar se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus de mise en location à tout moment et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les porteurs de projet puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères demandés ne seront pas instruits.

Date de fin de réception des dossiers :

31 janvier 2025



Nous attendons vos projets avec impatience !

Pour plus d'information, vous pouvez contacter
Service Action Coeur de Ville - Ville de Montélimar
actioncoeurdeville@montelimar.fr / 04 75 53 17 35





Annexe 1

Questionnaire en ligne :

Pour déposer votre candidature, merci de bien vouloir remplir le questionnaire en ligne sur la page suivante et d'ajouter les pièces à fournir en bas du questionnaire :

Lien du questionnaire :

<https://framaforms.org/ville-de-montelimar-questionnaire-candidat-appel-a-projet-114-rue-pierre-julien-1734355224>



Annexe 2

Annexe 2 - Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)

agissant en qualité de

atteste sur l'honneur que l'entreprise

.....
.....

inscrite au registre du commerce et/ou registre des métiers sous le numéro

.....
.....

- n'a pas fait l'objet, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9 et L. 324-10 (travail dissimulé), L. 125-1 et L. 125-3 (délit de marchandage et de prêt illicite de main d'oeuvre) du code du travail ; ou au bulletin n°3 du casier judiciaire des candidats personnes physiques ou des représentants de la personne morale ;
- n'est pas en situation de faillite financière ;
- est à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

Fait à

Le

Signature